

AA258

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1 025 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Protocole d'accord « assureurs / organismes sociaux » : perfectionnement

Optimiser le règlement des créances caisses

OBJECTIFS

- **Maîtriser les règles du protocole d'accord assureurs et organismes sociaux dans les dossiers complexes**

PROGRAMME

A. INTRODUCTION

1. Recevabilité des créances

B. DÉTERMINER LES ASSIETTES DE RECOURS ET IMPUTATION DES PRESTATIONS

1. Détermination des différentes assiettes protocolaires
 - a) dépenses de santé futures
 - b) assistance à tierce personne
 - c) perte de gains professionnels futurs
 - d) incidence professionnelle
 - e) préjudices subis du fait d'un décès (pertes de revenus des proches..)
2. Imputation des différentes prestations de Sécurité sociale
 - a) rente accident du travail
 - b) pension d'invalidité

C. LIQUIDER LES RE COURS

1. Délais et les nouvelles pénalités
2. Application des nouvelles tables de capitalisation
3. Spécificité des règlements en cas de partage

D. ANALYSER LES DERNIÈRES NOTES ET JURISPRUDENCES ARBITRALES RÉCENTES

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. **AA138**

POINTS FORTS

Études de cas sur les différents thèmes du programme réalisées en sous-groupes. Corrections et synthèse sur les points importants à retenir.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

4 et 5 juin 
4 et 5 octobre

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.